



Compte-Rendu du Comité Départemental de l'Action Sociale de la Somme du 9 juin 2026



La CGT Finances a lu la déclaration liminaire suivante :

Monsieur le Président,

En l'espace de trois mois, l'inflation est passée d'un niveau historiquement bas (+ 0,3 % en janvier) à + 2,2% en glissement annuel en avril (résultats définitifs publiés le 13 mai 2026). Cette accélération est concentrée sur l'énergie, dont les prix passent de -2,9 % en février à + 14,3 % en avril sur un an. Les produits pétroliers s'envolent sur un an (+ 31,4 % en avril après + 18,1 % en mars), avec un effet particulièrement marqué sur le gazole (+ 42,1 %) et les combustibles liquides (+ 58,9 %). Le refus du gouvernement de revaloriser d'autant le point d'indice sonne le glas du modèle salarial de la Fonction publique. La revalorisation automatique du SMIC à 1 867,02 € au 1er juin 2026 (+ 2,41 %) sans le moindre « coup de pouce » et surtout sans revalorisation du point d'indice, précipitent plus de 860 000 agents publics sous le salaire minimum interprofessionnel. Soit un doublement en six mois du nombre d'agents publics dont la grille indiciaire est rattrapée par le SMIC (environ 1 fonctionnaire sur 6).

La situation n'est ni inéluctable, ni technique, ni budgétaire. Elle est politique. Le gouvernement dispose pourtant de tous les leviers pour rétablir la valeur du point d'indice et la cohérence statutaire : il a choisi de ne pas s'en servir. Il a choisi le gel pour la troisième année consécutive. Il a choisi de refuser la négociation salariale. Il a choisi de laisser dériver des centaines de milliers d'agents publics sous le seuil légal de rémunération, tout en se félicitant d'une « valorisation des métiers » qui n'existe que dans la communication ministérielle.

La CGT Finances revendique des mesures immédiates et durables renforçant notre pouvoir d'achats :

- Un programme d'urgence sociale, à commencer par l'augmentation des salaires, des pensions et des allocations sociales ;
- L'augmentation significative de la valeur du point d'indice, pour le rattrapage du décrochage salarial, et son indexation sur l'inflation ; la refonte des grilles de rémunération ; l'intégration des primes dans le traitement ; le refus de toute rémunération au mérite ; le renforcement des droits à l'action sociale pour les actifs comme pour les retraités ;
- L'abandon du jour de carence, le rétablissement pour toutes et tous du versement à 100 % de la rémunération des agents qui sont en congé maladie ordinaire, en prenant en compte les spécificités de la santé des femmes ;
- Le rétablissement du versement de la garantie individuelle du pouvoir d'achat ;

Monsieur le Président, comme vous le constatez, le contexte économique et sociale contribue à la paupérisation des agents publics. Dans ces conditions, plus que jamais, il appartient à l'action sociale de jouer son rôle.

Aussi, en matière de restauration, la CGT Finances continue de marteler la nécessité d'obtenir :

- à défaut d'une restauration collective, une revalorisation du titre restaurant à son maximum légal (soit 12,20€ en 2026) ainsi qu'une participation de l'employeur à hauteur de 60% (soit 7,32€ en 2026).
- un montant de reste à charge aux agents qui tende vers celui des agents du ministère de l'intérieur, soit 2,73€ en 2025.
- un plateau dit « social » (un plat et deux périphériques).
- que la restauration collective soit accessible pour toutes et tous, actives, actifs et retraités.

S'agissant de la partie prévoyance de la protection sociale complémentaire, la CGT Finances s'interroge

sur le faible niveau d'affiliation aux options de prévoyance. Si 90 % des agents affiliés auprès de l'opérateur référencé auparavant bénéficiaient d'une couverture en cas de Congé Maladie Ordinaire (CMO) de plus de 90 jours garantissant un maintien de leur traitement indiciaire, à ce jour 52 % des agents affiliés à la GMF bénéficient de cette garantie en ayant opté pour l'une des options. Devant le peu d'adhésion des agents du MEF, sans pouvoir expliquer ce différentiel entre le passé et l'actuel, GMF-Vivinter et le ministère ont décidé de lancer une grande campagne de communication et de permettre aux agents du MEF n'ayant pas adhéré d'ouvrir une seconde campagne d'affiliation du 1er au 30 juin prochain. Si la CGT Finances se félicite de cette possibilité offerte aux agents de s'affilier, le faible niveau d'adhésion actuel aux options doit faire l'objet d'une analyse afin de savoir si cela est dû à un manque de connaissance des agents sur les conséquences en cas de CMO ou s'il s'agit du coût supplémentaire généré pour les agents.

Pour la CGT Finances, la protection sociale complémentaire ne doit pas pallier l'affaiblissement organisé de la Sécurité sociale ni générer un surcoût pour les salariés. Elle doit permettre aux agents, actifs et retraités, de bénéficier d'une couverture santé et prévoyance avec une prise en charge de l'employeur.

Pour cela, il faut :

- choisir des groupes mutualistes avec une véritable politique sociale, répondant à des critères sociaux et environnementaux, et garantissant la place des adhérent·es dans la prise de décision (assemblées générales) ;
- limiter le processus de renchérissement du coût de la santé afin de contenir le coût des complémentaires santé ;
- intégrer la dépendance et la rente handicap dans les régimes de prévoyance

Au plan local, la CGT Finances a pu constater que le restaurant interadministration de la Cité administrative est désormais opérationnel et ne peut qu'encourager l'ensemble des collègues à s'y rendre.

Concernant l'utilisation des crédits d'actions locales, la CGT Finances a dénoncé depuis leur mise en œuvre le recours aux marchés publics régionaux. Elle continue de soulever régulièrement dans cette instance le gaspillage d'argent public généré par l'application de ceux-ci. Ces marchés publics régionaux vont bientôt prendre fin : la CGT Finances souhaiterait que les organisations syndicales soient informées des suites envisagées : retour à la mise en concurrence de prestataires ?; nouveaux marchés publics ? Si l'option du renouvellement devait être envisagée par le secrétariat général, la CGT Finances exige que les organisations syndicales soient informées voire consultées sur la définition des modalités d'application de ces nouveaux marchés.

La CGT Finances rappelle également qu'elle s'opposera toujours à ce qu'il soit exigé des agents qui vivent dans les conditions matérielles les plus difficiles, une participation plus importante pour pouvoir accéder à ces activités. Nous sommes attachés à tarification des activités selon le quotient familial. La CGT Finances affirme et formule qu'il est plus que jamais nécessaire de revenir à ce mode de tarification.

La CGT Finances sera toujours présente aux côtés des agents et continuera à faire des propositions pour améliorer l'action sociale.

Pour finir cette déclaration liminaire, Monsieur le Président, cette instance est la dernière que vous présidez :aussi, la CGT Finances vous souhaite une bonne et heureuse retraite et vous remercie de l'attention que vous avez pu porter à nos revendications tout au long de ces années.

Ce CDAS avait pour ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal du C.D.A.S. du 31 mars 2026 (pour avis) ;**
- 2. Point sur le CAL (pour avis) ;**
- 3. Projets 2026 (pour avis) ;**
- 4. Fonds d'Innovation locale (pour information) ;**

- 5. Compte-rendu d'activité 2025 de l'action sociale (pour information) ;
- 6. Point sur la restauration et les coins repas (pour information) ;
- 7. Questions diverses.

Réponse à la déclaration liminaire :

S'agissant des crédits d'actions locales, le président ne peut que constater que les budgets nationaux sont restreints mais que, au niveau local, malgré ce « coup de canif », un certain nombre d'actions ont pu être maintenues.

S'agissant des revendications relatives au pouvoir d'achat notamment à la revalorisation des tickets restaurant, le Président a indiqué que celles-ci seraient relayées au secrétariat général par jonction de la déclaration liminaire au procès-verbal de séance.

1. Approbation du procès-verbal du C.D.A.S. du 31 mars 2026 (pour avis)

Approuvé à l'unanimité.

2. Point sur le CAL (pour avis)

Le budget (Crédits d'Actions Locales 2026) est d'un montant de **32020€**.

Les actions proposées :

- **Galette des rois pour les retraités 2026**: annulée, faute de budget voté impactant du coup l'attribution des budgets d'action sociale au ministère.

- **Concours de pâques**: annulé, faute de budget voté impactant du coup l'attribution des budgets d'action sociale au ministère.

- **Sortie en Baie de Somme pour les retraités** : le 13/06/2025 (coût : 4627,20€ hors participation ; une participation par agent de 45€ et de 50€ pour les « extérieurs » est demandée soit un coût net de 2537,20 € après déduction des participations).

- **Sortie aux Grandes eaux nocturnes de Versailles** : le 20/06/2025 (coût : 3521,94,50€ avec une participation agent de 30€ pour les adultes et 25€ pour les enfants). -

- **Sortie aux Grottes de Han**: septembre 2026 – (coût : 4692,66 € hors participation, participation agent à établir).

- **Arbre de Noël – décembre 2026** : budget prévisionnel 21203,75€ (coût calculé au plus large et qui sera ajusté selon les devis)

- **Amitiés Finances 2026** : 593,75 € : chèques cadeaux SWILE de 25€ par bénéficiaires.

- **Galette des rois 2027** : budget prévisionnel 750€



Des ajustements devraient permettre d'avoir un budget à l'équilibre d'ici la fin de l'année.

Le délégué est en attente d'une réponse à d'une demande d'éclaircissement concernant des suppléments facturés le devis établi par la société Mariot pour la sortie famille prévue aux grottes de Han.

Le devis reçu récemment pour la sortie aux grandes eaux nocturnes de Versailles établi par la société Septentrion présentant lui aussi des erreurs le coût de sortie devrait être modifié.

Le président a rappelé que le marché concernant les voyagistes arrive à son terme et a souligné la demande de participation des organisations syndicales sur le choix des prestataires auprès du responsable régional qui reconnaît la défaillance des voyagistes.

Selon le responsable régional, la nouvelle responsable des marchés a été informée de cette défaillance et il n'est pas prévu un renouvellement des marchés sur ces termes.

Une réunion régionale avec l'ensemble des délégués départementaux est prévue prochainement, l'envoi d'un tableau afin de recueillir les questions des OS sur les nouveaux marchés est prévu.

Le marché régional sera redivisé par lots départementaux, ce qui devrait alourdir la charge de travail des délégués départementaux.

Le responsable régional a affirmé son souhait de « passer à autre chose » car le marché public actuel fait l'objet de nombreuses critiques dans tous les CDAS et qu'il sera attentif à l'expression des besoins formulés lors de la rédaction du prochain marché.

Les délégués et la SRA seront chargés d'examiner les candidatures mais la concertation des OS n'est pas envisagée.

Il devrait être plus aisément possible de passer hors marché lorsqu'aucun prestataire ne pourra répondre à la demande.

Concernant la charge de travail des délégués départementaux, la CGT Finances a rappelé qu'elle n'avait toujours pas obtenu de retour sur l'augmentation de la charge de travail des délégués départementaux suite à leur « spécialisation ».

Le responsable régional a répondu que la charge supplémentaire de travail des délégués départementaux était ressentie de manière variable mais que la situation avait été évoquée lors des CREP et qu'ils étaient globalement satisfaits.

La CGT Finances a attiré l'attention du responsable régional sur sa crainte de rencontrer les mêmes problèmes avec le marché public régional actuel au niveau local lorsque les voyageurs locaux auront été retenus et que le contrat cadre aura été signé.

Le responsable régional a évoqué des sanctions à prévoir.

Le président a interrogé le responsable régional sur la possibilité d'associer, d'une certaine manière, les OS au choix des prestataires, notamment en faisant circuler le cahier des charges.

Le responsable régional a répondu qu'il allait se renseigner.

Résultat des votes : Abstention à l'unanimité (éléments manquants)

3. Projets 2026 (pour avis)

Actions proposées : voir CAL ci dessus.

Concernant la sortie Baie de Somme : sur 52 places : 46 inscrits (42 retraités, 4 extérieurs)

Concernant la sortie Grandes eaux nocturnes de Versailles : sur 52 places : 52 inscrits (48 adultes + 4 enfants).

Concernant la sortie aux grottes de Han, elle devrait avoir lieu le 19 septembre (date à confirmer par le voyageur). La participation agent sera déterminée lors du prochain groupe de travail car des éclaircissements sont attendus sur le devis établi par le voyageur.

Concernant le partenariat avec la Comédie d'Amiens, les retours sont très positifs et les démarches pour bénéficier du tarif réduit, sont selon le délégué, très simples (entrée d'un code promotionnel lors du paiement).

Concernant la prestation Amitié Finances, il a été décidé que les bénéficiaires seraient les personnes en arrêt maladie (ordinaire) depuis au moins 6 mois au 1^{er} septembre de l'année. Le renouvellement de la prestation sera effectué chaque année si les conditions sont toujours remplies.

Concernant l'arbre de Noël, il aura lieu le 9 décembre 2026. Les inscriptions s'effectueront via une nouvelle application (ADN), accessible par internet, à compter du 1^{er} septembre et jusqu'au 16 octobre 2026. Les agents recevront un mail d'information avec un lien d'accès à l'application.

Résultat des votes :

Pour : CGT Finances, CFDT, Solidaires Finances.

Abstention : FO

4. Fonds d'Innovation locale (pour information)

Activité retenue (par la région) : détente et bien-être (sophrologie, massages, relaxation...).

Départements concernés : Nord, Somme, Aisne.

Location de salle – Somme : FIT PLACE, 161 rue Dejean, 80000 Amiens.

6 séances (de 35 participants maximum) ont été organisées.

Au total, sur ces 6 séances, 31 personnes ont participé .

Une enquête de satisfaction a été menée et les retours étaient très positifs.

Alors que le responsable régional ventait le succès de cette action, la CGT Finances a démontré que celle-ci aurait été un succès si le nombre de participants avait été de 6 x 35 soit 210 personnes.

Effectivement les participants sont satisfaits, mais la fréquentation de ces séances (seulement 31 participants) est un échec.

La CGT Finances a rappelé le manque de prise en considération de l'avis des agents et des représentants du personnel qui auraient préféré une participation sur un abonnement de sport, dont auraient pu profiter un nombre de personnes beaucoup plus important.

Le responsable régional a indiqué que cette initiative n'avait pas vocation à être pérennisée et qu'une discussion sur le sujet aurait lieu au prochain CNAS.

La CGT Finances a rappelé le problème de méthode, avec des décisions prises de manière descendante, sans prise en compte des avis des OS et des agents sur le choix des prestations et des prestataires qui par ailleurs n'étaient pas des prestataires locaux.

Pour la CGT Finances, le Fonds d'Initiative Local est trop centralisé ; la CGT Finances considère que ces fonds devraient être reversés et ajoutés aux Crédits d'Actions Locales.

5. Compte-rendu d'activité 2025 de l'action sociale

Département de la Somme

Les bénéficiaires en 2025 : - 1053 actifs (495 hommes/558 femmes)

-605 enfants

-1447 retraités

Restauration :

La restauration représente 54 % du budget local.

Dans le département 78 % des actifs bénéficient d'un mode de restauration collective. Pour les autres, des tickets restaurants sont délivrés.

En 2025, dans le département, il existe 2 REFI (restaurants administratifs appartenant aux MEF), Amiens et Péronne, et 3 restaurants conventionnés (RC).

La convention avec le Restaurant de la SNCF prend fin le 23 juillet, l'attention des agents est attirée pour clôturer et solder leur compte.

Le taux de prise des REFI est de 28 % pour les REFI et 5 % pour les RC dans le département.

Une évolution de 25 % du montant total annuel de la restauration s'explique par l'augmentation tarifaire des restaurants conventionnés.

Concernant les tickets restaurant, les titres délivrés ont une valeur faciale de 6€ avec une prise en charge de l'employeur de 50 %

Le nombre de sites bénéficiant de tickets restaurants dans la Somme en 2025 est de 10 (6 DDFiP, 4 douanes)

Parentalité

6 places en crèches réservés dans le département. 2 occupés en 2025. Le coût unitaire moyen par bénéficiaire est de 6600€.

Subventions Interministérielles pour séjours enfants :

il s'agit d'un dispositif complémentaire à ceux proposés par l'ASF, principalement accès sur la garde d'enfants (accueil de loisirs notamment) attribué selon le quotient familial.

6. Point sur la restauration et les coins repas (pour information)

Un point sur le Restaurant Inter Administration (RIA) de la cité administrative a été effectué.

Le RIA est ouvert depuis le 4 mai dernier. La moyenne de 200 couverts par jour en mai a été atteinte.

Concernant la restauration collective à Péronne, le prestataire a été reconduit jusqu'en septembre. La convention qui existe depuis 2010 permet l'ouverture aux autres personnels de l'administration. Une communication sur le sujet doit être effectuée pour attirer les collègues d'autres administrations.

La CGT Finances a profité de la présence de la référente restauration pour souligner le manque de souplesse dans les réservations de repas (15 jours avant) et suggéré qu'une demande d'assouplissement réglementaire soit transmise pour permettre de recourir à des prestataires plus flexibles dans les délais de commande de repas.

La CGT Finances a également demandé à ce que les statuts soient plus larges que l'accès aux collègues d'autres administrations pour permettre l'ouverture à des organismes comme la MSA voire France Travail.

Concernant l'APFSA à Rollin - Amiens, Lors du dernier CDAS, répondant à une demande de financement soutenu par FO-DGFIP, le président du CDAS a indiqué qu'un point avait été fait avec la présidente de l'APSFA sur l'ensemble des sujets (dont le problème de vaisselle évoqué depuis plusieurs mois) . Il lui a indiqué que les subventions seraient versées mais que l'acquisition de petit matériel relevait de la trésorerie de l'association. Une demande de subvention de la vaisselle par le secrétariat général avait donc été transmise.

L'APSFA a ainsi obtenu une subvention de 200 €.

Pour la CGT Finances, la restauration collective doit demeurer un axe prioritaire. C'est pourquoi, elle revendique un montant de reste à charge aux agents qui tende vers celui des agents du ministère de l'intérieur, soit 2,73€ en 2025.

Informations diverses

Le responsable régional de l'action sociale nous a fait part du départ de Monsieur Frédéric Garnier, délégué de l'action sociale qui a souhaité regagner son administration d'origine. Il a indiqué qu'une fiche de poste serait prochainement publiée pour assurer son remplacement.

La CGT Finances remercie Frédéric Garnier pour la qualité du travail réalisé.

Les représentants CGT présents

Laura Dessen

Patrick Le Mouillour